









Structure intermédiaire à mission de transition en hébergement privatif pour des personnes adultes entre 18 et 65 ans souffrant de fragilité psychique, les appartements supervisés de transition « La Ferme » offrent un accompagnement biopsycho-social-spirituel s'appuyant sur le concept du rétablissement, permettant une réhabilitation à domicile, dans le respect des liens socio-familiaux et permettant l'élaboration et la mise en place d'un projet socio-professionnel.

Le bâtiment de « La Ferme » intégrant les appartements supervisés est situé sur les hauts de Vevey, sur le site exceptionnel du Forum Emmaüs au Lieu-dit « La Ferme », Route du Fenil 44 – 1806 Saint -Légier-La Chiesaz qui s'étend sur un terrain de 9 hectares, produisant une diversité d'arbres référencés et offrant une vue imprenable sur le lac Léman et les Alpes.

La vie en appartement privé est une transition vers un appartement autonome :

- dans l'objectif de la construction de son autonomie tant dans ses actes de la vie quotidienne que dans ses relations et activités extérieures, tout en maintenant sa stabilité psychique en apprenant à mobiliser ses ressources
- avec une motivation à la construction de projet socio-professionnel (réinsertion et/ou occupationnel) en vue d'une ouverture/ mobilisation progressive sur l'extérieur

Indications

Personnes adultes entre 18 et 65 ans souffrant de fragilité psychique pour qui :

- Le lieu de vie actuel (sans abri, logement précaire, séparation, violence à domicile, environnement inadapté) ne permet plus une vie stable tant psychiquement que socialement parlant
- Une suite de vie autonome en appartement serait possible

Les besoins sont identifiés au départ en fonction de la durée envisagée.

Le projet global est revu et actualisé selon les étapes du projet d'encadrement.

Le projet d'encadrement est conçu pour une durée de 3 ans visant un projet de vie en appartement en autonomie complète.





Critères d'admission

- Mobilité adaptée aux barrières architecturales
- Population adulte comprise entre 18 et 65 ans
- Indication psychiatrique
- Bénéfice d'une rente Al¹ avec PC² ou RFM³, ou ayant droit à la gratuité des primes d'assurance-maladie, du soutien au titre de la LAPRAMS⁴ ou du RI⁵; ou conditions financières garanties selon situation sociale
- Suivi médical régulier avec médecin traitant externe
- Stabilité psychique autorisant une autonomie (sans le recours à une personne extérieure) d'au moins 48 heures (après la phase de transition)

- Autonomie minimale dans les transports publics
- Autonomie minimale pour les courses et la confection de repas
- Motivation exprimée par le/la futur/e résident/e pour une vie à domicile dans un environnement « supervisé »
- Engagement dans un projet sociothérapeutique-professionnel avec des objectifs définis sur le moyen terme, en vue d'une autonomisation sur 3 ans avec un logement indépendant « non supervisé »
- Stabilité de la gestion administrative et des moyens à disposition (curatelle, assistant social)

Prestations

Axes d'accompagnement

- Gestion du quotidien
- Vers un lieu de vie autonome comme un appartement en ville
- Réinsertion socio-professionnelle et/ou occupationnelle
- Intégration sociale via des activités culturelles, lieux de rencontre

- Soutien temporaire à la gestion administrative
- Gestion des difficultés de santé, des symptômes et des traitements
- Gestion des dépendances aux produits (si existant)

¹ Al : Assurance invalidité

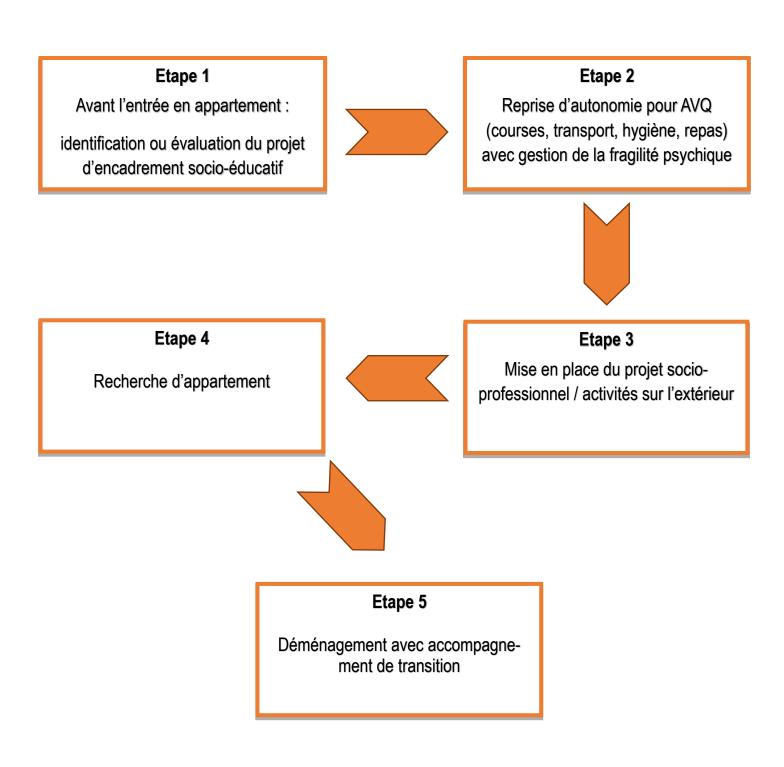
² PC : Prestations complémentaires

³ RFM : Remboursement des frais de maladie (Anciennement PCG (Prestations complémentaires de guérison)

⁴ LAPRAMS : Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale

⁵ RI: Revenu d'insertion

Etapes de projet avec objectifs



Au terme de chaque étape, des objectifs socio-thérapeutiques sont définis et réévalués à intervalles réguliers. Un bilan évaluatif avec le réseau professionnel est réalisé tous les 3 mois.

Accompagnement socio-éducatif individuel

- Maintien et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : hygiène corporelle, hygiène environnement (logement, locaux communs), lessive, habillement, courses, repas, transports
- Entretiens individuels: travail sur les objectifs, les addictions, l'intégration sociale, et sur la réinsertion professionnelle
- Accompagnement socio-administratif
- Accompagnement vers l'extérieur: rendez-vous, tâches administratives, courses, loisirs
- Accompagnement pour activités individuelles
- Réunions proches et réseau

Ateliers socio-éducatifs (en complément de l'accompagnement individuel)

- Informatique: bases Word, email, recherches internet
- Réseaux sociaux
- Gestion du budget
- Administratif: paiements, demandes administratives
- Recherches d'emploi (emploi dans l'économie ou emploi protégé): lire une annonce, faire un CV, lettre de motivation

Activités récréatives

Sur place ou hors site (cuisine, sorties en groupe, sports)

Groupes de soutien au rétablissement

Par exemple motivation au changement, gestion du rétablissement avec PCC, prévention de la rechute

Accompagnement en soins

- Gestion du traitement
- Evaluation psychique
- Evaluation somatique
- Soins somatiques non complexes (suivi de pathologies chroniques)
- Enseignement et soutien
- Entretiens individuels : gestion de la maladie, mise en place des stratégies
- Maintien et accompagnement dans les AVQ (actes de la vie quotidienne)
- · Réunions proches et réseau

Les prestations de soins comprennent

a. L'évaluation, les conseils et la coordination

Evaluation des besoins du patient et de l'environnement de ce dernier, planification en collaboration avec le médecin et le patient, des mesures nécessaires

b. Les examens et les traitements

- Contrôle des signes vitaux (tension artérielle, pouls, température, respiration, poids)
- Test simple (sang ou urine)
- Prélèvement pour examen de laboratoire
- Préparation et administration des médicaments
- Rinçage, nettoyage et pansement de plaies
- Soins destinés à la mise en œuvre au quotidien de la thérapie du médecin, tels que l'exercice de stratégies permettant de gérer la maladie et l'instruction pour la gestion des agressions, des angoisses et des idées paranoïaques

 Soutien apporté dans des situations de crise, en particulier pour éviter les situations aiguës de mise en danger de soi-même ou d'autrui

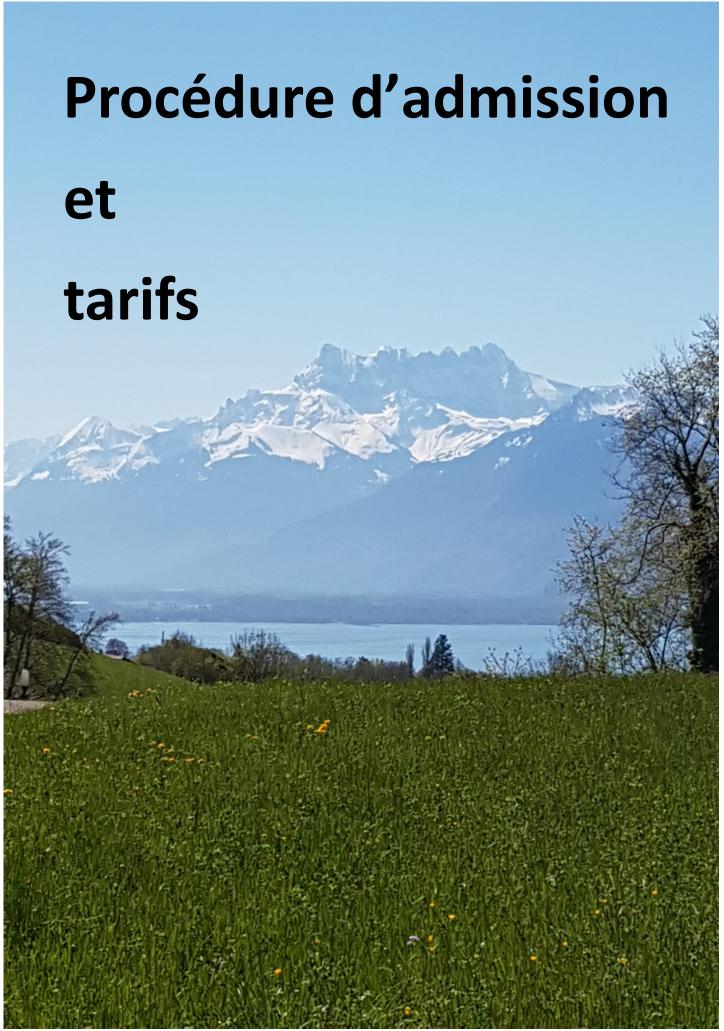
c. Les soins de base

- Soins de base généraux
- Soutien aux AVQ, tels que soins d'hygiène corporelle et de la bouche, aider le patient à s'habiller et à se dévêtir, ainsi qu'à s'alimenter
- Accomplir les actes ordinaires de la vie, tels que la planification et la structuration des journées, l'établissement et la promotion des contacts sociaux et le soutien à l'orientation et au recours à des mesures d'urgence

Accompagnement spirituel et aumônerie

Soutien individuel sur demande





Procédure d'admission

S'adresser aux admissions de la Maison Béthel 021 925 50 48 / lu-ve de 8h30 à 16h30 / admission@maison-bethel.ch

- **a. Rendez-vous de préadmission** permettant d'évaluer le projet envisagé, de discuter de la demande et des besoins du futur résident, la présentation des prestations, et l'éventualité d'un séjour préliminaire à la Maison Béthel
- **b. Si séjour à la Maison Béthel**, fixation d'objectifs thérapeutiques avec contrat de séjour (voir brochure de la Maison Béthel et site internet www.maison-bethel.ch)
- c. Pour la mise en place du projet en appartement supervisé :
 - 1) Rencontre avec le réseau professionnel
 - 2) Fixation des objectifs de transition
 - 3) Clarification des aspects administratifs et financiers
 - 4) Signature d'un projet d'encadrement socio-éducatif
 - 5) Signature d'une convention de mise à disposition d'une structure supervisée

Tarifs 2020

Appartements meublés, charges comprises	Etage	Appart. Selon plan	Nbre de Pièces	Surface appar- tement en m2	Nb de loca- taires	Montant mensuel ** par personne
Appartement	Rez	F - 1	2	44	1	1 100 CHF***
Studio	Rez	F - 2	1	24	1	800 CHF
Studio	1er	F - 11	1	27	1	900 CHF
Studio	1er	F - 12	1	36	1	1 050 CHF
* Appartement avec mezzanine	1er	F - 14	2.5	63	1	1 100 CHF***
* Appartement communautaire pour 2 personnes (ou couple /famille)	1er	F - 17	3	60	2	950 CHF
* Studio	1er	F - 18	1	31	1	1 000 CHF
Studio	2ème	F - 21	1	24	1	800 CHF
* Studio	2ème	F - 22	1	36	1	1 050 CHF
Appartement	2ème	F - 23	1.5	46	1	1 050 CHF***
Appartement	2ème	F - 25	2	48	1	1 100 CHF***
* Studio	2ème	F - 26	1	27	1	900 CHF
***Tarif maximum pour 1 personne						1'250 CHF

Frais en sus du montant mensuel de l'appartement

- Electricité selon compteur séparé

- *Gaz de cuisson : CHF 15.-/mois

**Détail des charges et frais accessoires compris dans le montant mensuel de l'appartement :

- Ameublement selon inventaire séparé
- Forfait chauffage au gaz
- Forfait Eau
- Frais de conciergerie / nettoyage des lieux communs / gestion des déchets (ménagers, papier, verre, PET, alu)

Tarifs 2020 des prestations et charges

La Fondation Praz-Soleil via la Maison Béthel est signataire de la Convention avec le DGCS* pour le remboursement par les régimes sociaux des prestations socio-éducatives.

Selon:

- la Loi cantonale du 29 novembre 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivant et invalidité,
- la Loi du 24 janvier 2006 sur l'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et son règlement d'application du 28 juin 2006,
- la Loi du 2 décembre 2005 sur l'action sociale vaudoise (LASV).

A. Prestations socio-éducatives

Définition des prestations socio-éducatives (selon art. 3 et 4, Convention pour le remboursement par les régimes sociaux des PSE) :

Par prestations socio-éducatives, on entend l'accompagnement d'une personne pour effectuer les actes nécessaires à sa réhabilitation sociale à domicile, par du personnel formé à ce mode de prise en charge.

Ces prestations sont dispensées à des personnes souffrant d'un handicap mental ou de troubles psychiatriques, lors de leur réintégration à domicile ou pour leur permettre de s'y maintenir.

Modalités de financement de l'encadrement socio-éducatif :

1. Personnel socio-éducatif : CHF 66.60 /heure 2. Personnel auxiliaire : CHF 25.00 /heure

Limite supérieure accordée par la CHF 10 200.00 pour 12 mois,

DGCS*: soit en moyenne CHF 850.00 par mois

La prise en charge des prestations socio-éducatives par les prestations complémentaires (PC), AVS/ Al est soumise à l'accord du DGCS* sur la base du projet d'encadrement socio-éducatif.

B. Cas particulier du Processus de Réintégration A Domicile (PRADO)

Le PRADO concerne la période de transition entre la sortie de l'EPSM et le retour à domicile en logement individuel. Ce processus, dûment préparé pendant la période d'hébergement, s'étend sur un laps de temps variable mais au maximum sur 6 mois. Durant cette phase, la personne bénéficie d'un encadrement intensif, organisé sous la responsabilité de la Maison Béthel, signataire de la Convention pour le remboursement par les régimes sociaux des prestations socio-éducatives mentionnées dans le présent document ci-dessus.

^{*} DGCS : Direction générale de la cohésion sociale du Canton de Vaud

Tarifs journaliers 2020 pendant la période PRADO (6 mois à domicile maximum) :

Forfait socio-hôtelier (avec complément filière psychiatrique)	CHF	211.85
Forfait investissement mobilier	CHF	3.90
Forfait entretien immobilier	CHF	8.40
Participation aux soins	CHF	23.00
Tarif journalier à charge du résident	CHF	247.15

La prise en charge du PRADO par les prestations complémentaires (PC), AVS/AI est soumise à l'accord de la DGCS sur la base du projet d'encadrement socio-éducatif.

La PC Home est calculée sur la base du tarif SOHO et les modalités d'utilisation et de gestion du montant de cette PC Home entre la personne et l'EPSM sont déterminées avant l'entrée de la personne dans le PRADO, selon budget mensuel signé séparément.

Une fois cette première étape franchie et si elle le requiert, la personne peut continuer à bénéficier d'un encadrement socio-éducatif sur la base d'un bilan, d'objectifs et d'un nouveau projet de prise en charge, selon les modalités financières décrites au point A ci-dessus.

C. Prestations de soins

Les tarifs facturés pour toutes les prestations de soins définies à l'art. 7, al. 2 de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins (OPAS) du 29 septembre 1995, sont les tarifs officiels LAMal, à savoir :

a) Evaluation, conseils en lien avec le suivi psychique et coordination dans des situations de soins complexes et instables	CHF	79.80 /heure
b) Examens, traitements, gestion de la maladie, soutien en cas de crise	CHF	65.40 /heure
c) Soins de base généraux, soutien aux actes de la vie quotidienne, soutien aux contacts sociaux	CHF	54.60 /heure

Aucun frais n'est mis à la charge du bénéficiaire de soins pour la fourniture des prestations de soins (inclus déplacements).

Ces prestations de soins sont entièrement à la charge de l'assurance maladie de base du résident (hors franchise et quote-part). Le remboursement des montants s'effectue par unité de temps de 5 minutes. Au minimum 10 minutes sont remboursées (art. 7a, al. 2 de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins (OPAS) du 29 septembre 1995).

Ces prestations peuvent être, selon accord avec le résident, fournies par l'Organisation de soins à domicile de la Maison Béthel (OSAD Béthel)

D. Charges de logement en sus du prix du loyer

Types de charges	Tarifs		
- Electricité	Selon compteur individuel		
- Gaz de cuisson	CHF 15.00 /mois		
- Place de parc voiture	CHF 80.00 /mois		
- Place de parc moto	gratuit		
	Carte de CHF 30.00 rechar-		
- Buanderie avec machine à laver le linge et soufflerie (sur ins-	geable		
cription)	(caution carte 1ère utilisation :		
1 111/ 11 / 1204	CHF 15.00)		
- Assurances : responsabilité civile (RC) et ECA	A charge du résident		
Frais de réparation des dégâte mahiliers et immobiliers	A charge du résident ou de son		
- Frais de réparation des dégâts mobiliers et immobiliers	assurance responsabilité civile (RC)		
	A charge du résident, selon fac-		
- Perte de la clé de l'appartement	ture serrurier		
- Dégât de feu, déplacement des pompiers ou de la police pour	A charge du résident ou de son assurance responsabilité civile (RC)		
tout évènement pouvant être attribué au comportement du ré-			
sident.			

E. Prestations à choix

Béthel.

L. I Testations a Choix				
Types de charges		Tarifs		
- Service de nettoyage/ménage	CHF	33.00	/heure	
- Aide à l'emménagement/déménagement selon disponibilités	CHF	60.00	pour 2 heures (sur demande)	
Courses privées individuelles				
- Frais de transport de la personne	CHF	0.95	le km (CHF 10 au min.)	
- Tarif horaire du personnel accompagnant (si transport en voiture ou transport public	CHF	40.00	/heure	
Transports médicalement prescrits Les courses pour motifs de santé sont remboursées par la caisse maladie à raison de 50 % maximum CHF 500.00 par année civile. Les autres 50 %, ainsi que ceux prescrits au-delà des CHF 500.00 par an peuvent être pris en charge par le Remboursement de frais de maladie (RFM).	Selon facture du transporteur ou CHF 0.95 le km si effectué par la Maison Béthel A charge du bénéficiaire de soins de demander le remboursement à sa caisse maladie			
Manifestations extérieures Frais effectifs du résident (repas, boissons, entrées, etc.) lors de manifestations extérieures telles que cinéma, cirque, concerts, etc., sauf animation particulière prise en charge par la Maison	1		omadaire est prise	

sons et nourriture) selon planning des activités

15

Adresse du site :

Lieu-dit « La Ferme » du Forum Emmaüs

Route de Fenil 44 – 1806 Saint-Légier

Admissions:

021 925 50 48

admission@maison-bethel.ch

Accès

Transports publics:

Train depuis Vevey,

Arrêt St-Légier Gare

Adresse postale:

Maison Béthel

Fondation Praz-Soleil

Chemin du Lacuez 4—1807 Blonay

Secrétariat :

T: 021 925 50 40

F: 021 925 50 41

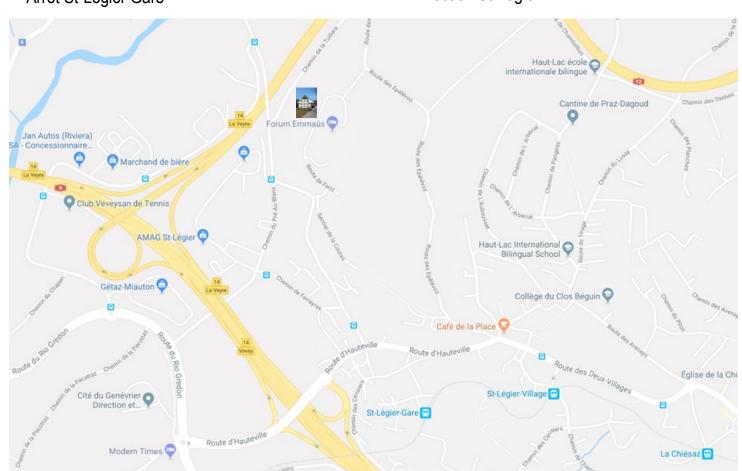
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

info@maison-bethel.ch

Voiture:

Sortie d'autoroute « Vevey »

Direction St-Légier



www.maison-bethel.ch

Un projet financé par la Loterie Romande



L'institution est certifiée ISO 9001:2015

